

Table des matières

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Formations ultérieures accessibles	4
Gestion et contacts	5
Programme détaillé	6
- Programme par matière	
Infos pratiques	8

Introduction

Introduction

La mineure en information et communication vous offre :

- une initiation théorique aux principales problématiques de sciences de l'information et de la communication,
- une ouverture à l'un ou l'autre domaine d'application en fonction de vos choix.

Le programme proposé pourra être considéré comme un complément de formation vous apportant des compétences générales en communication. Celles-ci vous permettront d'envisager la communication des savoirs propres à votre champ disciplinaire principal. Il concerne tant la communication au sein d'une entreprise, d'une institution ou d'une organisation, que la médiatisation vers le grand public. De manière générale, la mineure vous sensibilisera à cette problématique tout en vous donnant des compétences pratiques minimales.

Conditions d'admission

Cette mineure s'adresse prioritairement aux étudiants des programmes de bachelier en sciences humaines et sociales. Les étudiants des programmes de bachelier en sociologie et anthropologie, en sciences politiques, en économie, en gestion, en droit, en lettres ou en psychologie pourront naturellement y trouver un intérêt de formation complémentaire. Il convient également de souligner que la problématique de l'information, de la vulgarisation et de la médiatisation des connaissances fait de cette mineure une offre pertinente pour des étudiants des programmes de bachelier en sciences, agronomie, médecine ou sciences exactes.

L'admission à la mineure se fera sur concours, les candidats étant invités à présenter un projet de formation. L'établissement d'un dispositif de sélection sur la base de différents critères permettra de départager les candidats. Les critères seront, entre autres, la motivation du candidat et la cohérence de son projet de formation.

Les étudiants désirant s'inscrire doivent adresser par mail une lettre de motivation reprenant leur projet de formation au Coordinateur pédagogique du Département de Communication : jean-claude.guyot@uclouvain.be

Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

La mineure en information et communication offre une initiation théorique aux principales problématiques des sciences de l'information et de la communication et une ouverture à l'un ou l'autre domaine d'application en fonction du choix de l'étudiant.

Le programme proposé pourra être considéré comme un complément de formation apportant à l'étudiant des compétences générales en communication. Celles-ci lui permettront d'envisager la communication des savoirs propres à son champ disciplinaire principal. Il concerne tant la communication au sein d'une entreprise, d'une institution ou d'une organisation, que la médiatisation vers le grand public. De manière générale, la mineure sensibilisera l'étudiant à cette problématique tout en lui donnant des compétences pratiques minimales.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

- Accès direct au Master en information et communication pour

- le bachelier en Sociologie et en Anthropologie
- le bachelier en Sciences politiques
- le bachelier en Sciences économiques et de gestion
- le bachelier en Sciences humaines et sociales

- Accès sous conditions pour :

- le bachelier en Droit :

il doit ajouter au programme de Master en Information et Communication :

COPS1114

Statistique et éléments de probabilité [30h+30h] (5 crédits)

N.

sauf si il a déjà suivi un cours équivalent.

- le bachelier en Histoire, en Langues et Littératures romanes, en Langues et Littératures modernes :

il doit ajouter au programme de Master en Information et Communication les cours suivants :

COPS1114

Statistique et éléments de probabilité [30h+30h] (5 crédits)

N.

COPS1115

Economie politique (1ère partie) [45h+15h] (5 crédits)

N.

- Pour les autres bacheliers : sciences humaines (particulièrement les bacheliers en philosophie et lettres porteurs d'une autre qualification que celles mentionnées plus haut, les bacheliers en psychologie, en théologie et en philosophie) et en accord avec le responsable du programme, il sera tenu compte de l'ensemble des enseignements ayant composé le programme de bachelier de l'étudiant, et en cas de pré-requis manquants, ceux-ci pourront être ajoutés au programme du Master en Information et Communication (maximum 15 crédits).

Gestion et contacts

Gestion du programme

Entite de la structure SESP

Acronyme	SESP
Dénomination	Bureau du premier cycle
Adresse	Place Montesquieu, 1 bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 41 16 - Fax 010 47 45 61
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Commission de programme	Bureau du premier cycle (SESP)

Personnes de contact

Personne de contact : **Jean-Claude Guyot**

Programme détaillé

Programme par matière

Les étudiants inscrits à la mineure en Information et Communication ne suivent que la **partie magistral** des cours et **sont dispensés des travaux pratiques**.

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊖ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

La mineure totalise 30 crédits, qui se répartissent en 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année.

Bloc
annuel

2 3

○ Cours obligatoires (15 crédits)

○ LCOMU1121	Sémiotique générale	Philippe Verhaegen	30h	5 Crédits	2q	x	
○ LCOMU1211	Information et communication : approche sociologique et éthique	Benoît Grevisse	30h	5 Crédits	2q	x	x
○ LCOMU1124	Information et communication	Philippe Marion	30h+20h	5 Crédits	1q	x	x

○ Deux cours (10 crédits)

parmi

⊗ LCOMU1126	Anthropologie de la communication	Gérard Derèze, Alain Reyniers	30h	5 Crédits	2q	x	x
⊗ LCOMU1313	Narratologie	Joëlle Desterbecq (supplée Marc Lits), Marc Lits	30h	5 Crédits	2q	x	x
⊗ LCOMU1327	Analyse sémio-pragmatique des médias	Philippe Verhaegen	30h+10h	5 Crédits	2q		x

⊗ Un cours (5 crédits)

parmi

⊗ LCOMU1323	Presse, journalisme et société	Benoît Grevisse	30h	5 Crédits	1q	x	x
⊗ LCOMU1224	Structures socio-économiques des médias	Frédéric Antoine	30h+10h	5 Crédits	1q	x	x
⊗ LCOMU1325	Communication et organisation	Thierry Libaert	30h	5 Crédits	2q	x	x
⊗ LCOMU1322	Droit des médias et de la communication	François Jongen	30h	5 Crédits	1q	x	x
⊗ LCOMU1328	Médias, cultures et éducation	Sarah Sepulchre, Patrick Verniers	30h	5 Crédits	1q	x	x

Infos pratiques

Inscription à la mineure

1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Responsable académique: Fr. Antoine

Personne de contact : J.-C. Guyot

Modalités d'inscription: SESP (ESPO) 1er cycle

2. Admission à la mineure

Il convient d'envoyer une lettre motivée (d'une page) à Monsieur J.-C. Guyot

3. Inscription à la mineure

En deuxième année

Une inscription en deuxième année du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (l'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième année avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement ré-inscrit.

En troisième année

Lors de leur inscription en troisième année du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième année. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription à la deuxième année du programme de bachelier disponible sur le web.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études de sa faculté d'origine.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de sa deuxième et troisième année en tenant compte des horaires de la mineure.

S'il y a conflit d'horaires, plusieurs solutions sont possibles :

Reporter des cours :

En cas de conflit en deuxième année (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours à l'année suivante, en tenant compte des séquences de cours (pré requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option chaque année. Chaque année d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux années de manière optimale de façon à acquérir, en troisième année, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux années.

Anticiper des cours :

En cas de conflit en troisième année (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option chaque année. Chaque année d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux années de manière optimale de façon à acquérir, en troisième année, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses anticipations de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux années.

Assumer le conflit d'horaires :

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et dès lors ne pas être présent au cours.

Quand l'étudiant ne peut assister au cours, il doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit d'horaires :

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus). L'étudiant doit demander l'accord préalable au conseiller aux études pour le choix de ce cours équivalent.

Personnes de contact :

Conseillère aux études : Cécile Delannay delannay@sest.ucl.ac.be

Déléguée à l'information : Frédérique Rotsaert, rotsaert@sspo.ucl.ac.be : 010474996

inscription aux activités de la mineure

1. Information sur les pré-requis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

3. Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande de "visa".

Supports disponibles

1. Informations sur le service cours

Les informations utiles seront données au cours

2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Organisation des examens

1. Inscriptions aux examens

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

2. Consultation des horaires d'examens

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site WEB : <https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

